
OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Bien, Gisella, nous avons déjà six minutes de retard, je pense que nous pouvons commencer. Donc, nous allons commencer l'enregistrement et commencer notre webinaire.

GISELLA GRUBER: Merci, Olivier. Nous commençons donc l'enregistrement. L'enregistrement est commencé.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cette présentation d'At-Large sur le Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Aujourd'hui, nous sommes le 29 avril, 13 h UTC. Nous n'allons pas faire d'appel puisqu'il s'agit d'un webinaire, mais nous vous rappelons que nous allons avoir un service d'interprétariat en espagnol et en français et donc, s'il vous plaît donnez vos noms pour la transcription et pour permettre aux interprètes de vous identifier sur le canal dans leur langue. S'il vous plaît, parlez à une vitesse raisonnable pour permettre de faire un travail correct. Et si vous êtes sur le [breach], mettez vos micros en muet.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Gisella. Je commencer donc cet appel d'aujourd'hui. Nous avons une série de personnes qui vont faire une présentation, qui vont nous parler des différents aspects du travail du CWG qui travaille sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN, en parallèle avec le

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

groupe intercommunautaire qui travaille sur la transition des fonctions IANA. Et une grande partie du travail est réalisé par le groupe intercommunautaire sur la responsabilité de l'ICANN correspond au groupe sur le travail du CWG. J'espère que cela va vous aider à comprendre ce qui se passe actuellement, avoir un petit résumé de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Leon Sanchez est le coprésident du Groupe intercommunautaire. Nous avons Alan Greenberg, président de l'ALAC et aussi membre du Groupe intercommunautaire. Cheryl Langdon-Orr est aussi membre de ce groupe de travail. Avri Doria est une participante de ce groupe intercommunautaire et [peu clair 0 :03 :06] est un expert aussi dans le domaine de l'ATRT et elle participe avec ces deux responsabilités. La plupart des participants qui travaillent ici travaillent aussi dans le domaine de la transition des fonctions IANA, appartiennent à ces deux groupes intercommunautaires, et ils vont nous expliquer où est-ce que nous en sommes, quels sont les problèmes qui surgissent actuellement et donc, notre situation actuelle. Nous allons donc commencer par le premier orateur, Leon Sanchez, qui va donc nous parler du renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Leon, vous avez la parole. Et vous pouvez contrôler les diapos, je pense.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Olivier. Je vais donc vous parler du renforcement et responsabilité d'ICANN, c'est-à-dire une des responsabilités du CCWG, et je vous parlerai aussi de sa formation, de sa composition, je ferai une mise à jour de la situation actuelle. Bien. Donc, ici vous voyez sur l'écran la formation de ce groupe qui a été donc formé après la déclaration de

la NTIA, qui a annoncé qu'il allait donc confier aux données la gestion des fonctions IANA à la communauté.

Et je pense que mon audio n'est pas très très bon, on m'a dit ici... Est-ce que vous pouvez m'entendre, s'il vous plaît? Est-ce que vous m'entendez correctement? Ou alors, est-ce que je dois demander qu'on me rappelle?

TIJANI BEN JEMAA: On vous entend correctement.

LEON SANCHEZ: Bien.

GISELLA GRUBER: Je voudrais confirmer que les interprètes entendent correctement. Nous allons confirmer cela, sinon nous allons demander à ce qu'on vous rappelle.

LEON SANCHEZ: Merci beaucoup, Gisella. J'ai toujours ce problème. Je pense que c'est ma ligne. Je m'en excuse.

Bien. Nous avons donc le cadre de travail qui a été décidé après la décision de la NTIA. Donc, on va travailler sur la responsabilité des fonctions IANA pour que cette responsabilité soit confiée à la communauté. Donc, on a créé ce CWG dans cet objectif. Et il est clair – donc, le cadre de travail de ce groupe, il s'agit du groupe de travail

intercommunautaire qui travaille sur la responsabilité et qui va évaluer les mesures en place, les processus qui existent actuellement. Mais la communauté pense que beaucoup de ces mécanismes qui existent ne suffisent pas et qu'ils doivent être améliorés. Donc, c'est le travail de ce groupe. Il nous faut aussi analyser les mécanismes de responsabilité concernant toutes les fonctions fournies par ICANN dans le domaine des fonctions IANA, les gestions des fonctions IANA, et bien sûr, présenter des propositions qui permettraient d'améliorer la responsabilité de l'ICANN auprès de toutes ces parties prenantes. Le NTIA décidé d'approuver les propositions venant de la communauté pour la transition, mais il y a une exigence de leur part, c'est que ces propositions doivent provenir des parties prenantes et qu'il doit y avoir un accord au niveau de ces responsabilités. Donc, la responsabilité dépend de la communauté de l'ICANN, mais aussi de la communauté des parties prenantes dans son ensemble.

Pour organiser notre travail, nous avons divisé ce travail en deux axes. Le premier se focalise sur l'axe de travail sur lequel nous travaillons actuellement, et analyse les mécanismes qui doivent être en place ou qui devront l'être ou avant la transition des fonctions IANA. Ce qui veut dire que les mécanismes et les mesures pour évaluer ces mécanismes doivent être mis en place avant que la transition ait lieu. Ça, c'est l'axe de travail # 1. Le deuxième se focalise sur les thèmes de responsabilité pour lesquels nous avons davantage de temps, pour lesquels nous avons un calendrier plus flexible. Et donc, cela peut avoir lieu après la mise en place de la transition des fonctions IANA et il s'occupe de questions peut-être moins importantes, mais il s'occupe de questions qui n'existent pas actuellement qui doivent être mises en œuvre pour

répondre aux questions de responsabilités une fois que l'axe de travail # 1 aura été mis en place. Donc, il s'agit de la vision du travail que nous organisons actuellement. Et pour vous donner une petite idée de la façon dont fonctionne le groupe, la façon dont il est composé, quels sont les différents membres et les différents participants, nous avons 161 personnes qui appartiennent à ce groupe, nous avons 25 membres, 136 participants et 38 listes de diffusion et observateurs de ces listes de diffusion. Ces membres doivent parvenir à un consensus sur les problèmes qu'ils vont aborder, ces membres vont pouvoir voter, mais les participants n'ont pas le droit de vote. Hormis cela, cette différence, l'interaction entre les membres, les participants et les observateurs et leur rôle et leur fonction est la même. Tout le monde peut participer, peut donner son opinion et contribuer, faire des commentaires. Et donc, nous sommes sur une – nous avons donc le même statut, à l'exception de la possibilité de voter, et on recherche donc un consensus sur les thèmes que nous abordons.

Sur ces 25 membres, nous avons un représentant pour chaque région et nous avons aussi un coprésident, moi-même. Il y a aussi des représentants : un de la GNSO et un de la ccNSO. Et donc, cette structure a formé ce groupe de travail. Et nous avons aussi organisé une série de réunions face à face. Une réunion a eu lieu à Francfort et une autre a eu lieu... Et je peux dire – et la dernière réunion a eu lieu à Istanbul. Et notre prochaine réunion aura lieu à Buenos Aires lors de la réunion de l'ICANN. Elle aura lieu donc le 19 juin. Nous allons avoir une session, donc une réunion face à face et je vous donnerais les derniers détails concernant cette réunion, si vous voulez y participez. Voilà. Donc, ce que nous avons ici sur l'écran maintenant est une synthèse

graphique de ce que le CCWG a fait jusqu'à maintenant. Donc, ce que nous avons fait, en premier lieu, est un inventaire des mécanismes de responsabilité existants. Il y a eu un processus de commentaire public qui a été organisé sur la question de la transition, au cours de laquelle la communauté a fourni ses contributions sur la manière de renforcer la responsabilité de l'ICANN. Ce que nous avons fait, nous avons donc posé ces questions à la communauté, nous avons réuni nos réponses dans un document unique et nous avons établi les différents mécanismes de responsabilité, nous avons identifié dans différents flux de travail ou axes de travail, et nous avons donc révisé ces mécanismes au cours de la première phase.

Ensuite, nous avons défini les exigences qui existaient dans ce domaine et nous avons travaillé au niveau des plans de risques et des contingences. Nous avons mis en place des principes à partir de là. Ensuite, nous avons analysé l'autonomisation de la communauté ou l'habilitation à donner à la communauté et ensuite, les mécanismes de révision et de correction. Donc, jusqu'à maintenant, nous en sommes là. Et nous allons passer à notre troisième phase de travail qui va être présentée au commentaire public dans peu de temps. Nous allons fournir aussi des conclusions à la communauté concernant ces premières étapes que nous avons réalisées et nous allons analyser pour les solutions ou les propositions qui sont présentées jusqu'à maintenant. Il s'agit ici des différents aspects de la proposition que nous allons présenter et que nous considérons actuellement. Et nous attendons les commentaires de la communauté. Par exemple, si vous regardez ce document, nous parlons de la possibilité d'avoir une modification dans la structure de l'ICANN et donc, on aurait un modèle

pour les membres ou un modèle d'un autre type. Donc, c'est quelque chose qui peut ne pas paraître très important, mais qu'il l'est cependant lorsqu'il s'agit de la question légale du fonctionnement de l'organisation, sur la façon dont on pourra appliquer les mécanismes de responsabilité et que nous envisageons actuellement de mettre en place.

Donc, nous sommes en train de mettre en place ce document avec ces deux options. Nous avons une troisième option. Cela signifie que le travail qui a été fait au sein du CWG nous amène à penser que ces mécanismes seraient les meilleures options qui seraient donc une option A ou une option B. Nous allons annoncer cela à la communauté par la suite lorsque nous aurons pris une décision. Nous allons analyser d'abord ces possibilités de façon à améliorer la proposition générale telle qu'elle sera présentée.

Après ces révisions, après la réalisation de ce travail, nous avons quatre composantes clés que vous voyez ici. D'abord, la communauté habilitée ensuite, le Conseil, ensuite, les principes qui sont contenus dans les statuts et le quatrième, les mécanismes d'appel indépendants. Nous allons donc avoir des pouvoirs et ces statuts seront la constitution et les mécanismes d'appel indépendant seront les pouvoirs judiciaires. Donc, selon cette organisation, nous allons pouvoir utiliser différents types de mécanismes de responsabilité qui pourront être déclenchés ou pas. Par exemple, si nous parlons des mécanismes déclenchés, cela pourra être des actions que la communauté souhaite mettre en place en cas d'événement, un événement au sein duquel le Conseil a agi à l'encontre des principes des statuts. Dans ce cas-là, des mécanismes seront mis en place pour que différentes parties de la communauté puissent s'assurer

qu'ICANN respecte, les membres du personnel de l'ICANN ces principes et agissent en fonction de, ou respecte les statuts de l'ICANN.

En ce qui concerne les mécanismes d'appel, on peut penser, par exemple, aux mécanismes de l'ARTT qui sont déjà dans notre système et qui sont des systèmes d'application permanente et donc, qui pourrait s'appliquer à certains membres, à certaines organisations, et qui sont des systèmes qui existeront en permanence.

Nous avons donc ces quatre éléments clés et cela nous a permis de mettre en place des modèles pour ces mécanismes. On peut les considérer comme des recettes pour permettre de mettre en place ou d'appliquer différents critères qui devront être pris en compte. Donc, les mécanismes de responsabilité pourront être appliqués et respectés pour atteindre un objectif en particulier. Ce pourrait être des mécanismes de révision ou des mécanismes des pouvoirs particuliers, par exemple la nécessité d'approuver les statuts de l'ICANN ou avoir le pouvoir d'empêcher certains changements dans le statut. Aussi, le fait d'avoir une dernière ressource – un dernier recours, pardon, pour révoquer l'ensemble du Conseil ou certains membres du Conseil. Donc, voilà, ce serait les mécanismes que vous pouvez voir si vous regardez ce document dans le détail et les différents documents qui existent et que nous avons rédigés jusqu'à aujourd'hui. Voilà.

Et ici vous voyez de nouveau les différents acteurs. Et ces propositions seront donc présentées. Nous avons une équipe très utile, très importante, qui a analysé toutes les structures et les différentes situations possibles. Nous avons 21 situations différentes qui ont été identifiées. On a donc analysé ces différentes situations et il y a eu des

tests de résistance qui ont été identifiés et on a développé différents tests de ce type de résistance pour s'assurer que – comme Cheryl l'a dit, et nous allons en reparler, il s'agit d'une autre exigence de la NTIA, que tout ce qui sera proposé, tout ce qui sera présenté doit être passé par des tests de résistance.

Donc, si l'on passe directement à cette diapo, vous voyez la trajectoire du CCWG, nous avons la solution envisagée. Nous avons la partie de résistance au stress – le stress de résistance, pardon, de cette solution. Si elle n'est pas acceptée, elle sera renvoyée aux différentes organisations de façon à recommencer à faire des tests de résistance. Et si c'est accepté, notre recommandation sera soumise au Conseil et le Conseil la présentera à la NTIA.

Donc, si vous voulez participer à ces activités, il s'agit d'un groupe ouvert au public et vous pouvez suivre ce que nous faisons, nos activités, les ordres du jour de nos réunions, les réunions du CCWG. Je vous mets ici le lien sur l'écran de la page Wiki de notre groupe. Donc, CCWG sur la responsabilité ou le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Les prochaines étapes sont donc la rédaction des propositions pour qu'elles soient soumises au commentaire public le 1^{er} mai. Et nous aurons une période de commentaire public de 30 jours au cours de laquelle nous allons réunir les commentaires de la communauté. Et ensuite, après cette période de commentaire public, nous allons analyser les réponses reçues de la communauté. Et lors de la réunion de Buenos Aires, nous allons incorporer les différents commentaires reçus au cours de cette période de commentaire public, de façon à pouvoir faire une deuxième version préliminaire de la proposition que nous présenterons quelques jours après la réunion de Buenos Aires. Donc, si

nous pensons qu'il est nécessaire de repasser par une période de commentaire public et si la communauté nous a fournir des commentaires utiles, nous les inclurons dans cette proposition et nous analyserons, bien sûr, les propositions des organisations membres, de façon à ce qu'elles puissent approuver ce processus, participer à ce processus en général. Et ensuite, nous présenterons cela au Conseil qui, à son tour, le présentera à la NTIA.

Je voudrais maintenant donner la parole à Olivier. Et je suis à votre disposition si vous avez des questions. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Leon. Vraiment, c'était très exhaustif. Et on a une idée claire maintenant du processus de responsabilité de l'ICANN, des révisions de compte. On sait bien ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et on sait ce qui va se passer d'ici peu.

Alors, on attend jusqu'à la fin des présentations pour poser des questions. Nous allons donc directement passer à Alan Greenberg, président de l'ALAC et qui est membre dans une équipe de travail.

ALAN GREENBERG: Merci, Olivier. Merci, Leon, de ce compte-rendu. Je vais me centrer sur un nombre de questions, questions qui, à mon avis, n'ont pas été vraiment discutées, sur lesquelles on n'a pas pris de décisions pour l'instant.

En premier lieu, j'aimerais que l'on discute rapidement des pouvoirs dont on parle ici. Je pense que c'est une question fondamentale. Et ce

qu'on devrait se demander, c'est qu'est-ce qu'on reçoit? Comment fait-on pour – je ne dirais pas « contrôler l'ICANN », mais pour avoir une influence sur la manière dont l'ICANN agit.

Merci, Gisella – ou je ne sais pas qui contrôle la salle Adobe Connect, mais c'est exactement ce que je cherchais. Alors, si vous voyez en haut de la page, on a cinq colonnes et ce sont les cinq catégories principales dont on parle dans le cadre de ce projet de révision de comptes ou de responsabilité. Donc, d'abord, on parle de la capacité de forcer ou d'encourager le Conseil d'administration à réviser le plan opérationnel, le budget et du rejet aussi. Ce sont des points critiques. Et si on voit que le Conseil d'administration avance dans un sens ou dans une voie qui nous semble incorrecte, on voudrait pouvoir contrôler cela. Lorsque je parle de contrôler, eh bien, je vous expliquerai dans quelques minutes lorsque je dis « contrôler ». Ce n'est pas la possibilité de dire « non » ou alors ce pourrait être la possibilité de demander au Conseil de soumettre la question à un modérateur, un arbitre indépendant qui puisse décider sur la question.

La deuxième colonne porte sur l'approbation de la communauté qui devrait pouvoir être demandée pour les modifications des statuts constitutifs. Alors, on contrôle ce que l'ICANN fait à travers les statuts constitutifs et voilà pourquoi ils sont si importants.

La colonne suivante est celle des statuts constitutifs fondamentaux. Ce sont les modifications fondamentales aux statuts constitutifs. Ce sont les points qui sont vraiment d'une importance considérable pour la communauté et qui doivent être approuvés par la communauté. Donc, le Conseil doit suivre un processus qui assure qu'ils vont respecter les

statuts constitutifs et qu'il va y avoir un mécanisme approprié pour que ces modifications soient approuvées par la communauté.

Le quatrième point est la possibilité de révoquer le Conseil d'administration, de renverser le Conseil existant, ce qui pourrait être fait d'une part et ce qui, d'autre part, on espère, pourrait être suffisant pour que la communauté considère les questions d'intérêt et émettre son opinion.

On a les consultations sur la création du budget en ce moment qui sont habilités par un Conseil d'administration qui est soutenu vraiment par la communauté. Alors, l'idée est d'assurer que ce niveau d'interaction soit assuré.

Alors, ce sont les différents types de pouvoir qu'on a. Si vous défilez un peu vers le bas de la page, juste en bas de page. Vous allez voir qu'il y a une file qui s'appelle « Pouvoir de vote relatif ». Alors, c'est le pouvoir que les SOs et les ACs ont pour prendre ce type de décisions. Alors, dans la première colonne, on a la ccNSO, la GNSO, le SOs, At-Large et le GAC qui ont chacune un pouvoir de cinq votes. Il faudrait décider si c'est approprié et voir si on devrait peut-être avoir des votes par organisation de soutien ou par communauté consultative, plus un vote d'un conseiller. Puis on parle également du RSSAC, du SSAC, avec un vote de deux chacun. Alors, c'est un peu controversé dans le sens que vous allez avoir qu'ALAC et le GAC n'ont pas la même quantité ici que le reste [peu clair 0 :31 :41] encore. Alors, la question si c'est approprié qu'un certain groupe ait davantage de votes que d'autres. Et cela, en fait, correspond au fait que certains groupes ont davantage de membres, on parle de voies plus importantes, et devraient peut-être avoir plus de pouvoirs en

conséquence. Alors, on ne peut pas prendre des décisions au nom d'autres groupes simplement parce qu'ils ne sont pas présents pour décider des questions qui les intéressent.

Alors, il faut bien considérer cette question du point de vue des différents groupes. Leon faisait allusion à une autre question qui est ce concept de membres qui sont relevés de leurs fonctions. Alors, en conformité avec la loi de la Californie, il y a deux manières de relever les membres de leurs fonctions. D'une part, on dirait que les membres ont un niveau de contrôle très fort des décisions du Conseil d'administration, donc il devrait avoir la possibilité de détailler les budgets, par exemple.

D'autre part, le concept de désignateur. C'est-à-dire que le Conseil d'administration va désigner les entités pour qu'elles s'informent auprès des membres. Il est là, le pouvoir. Les membres [peu clair 0:33:28]. Ce ne sont pas les désignateurs qui vont prendre des décisions, ils ne peuvent pas avoir le pouvoir de veto, mais plutôt ils s'informent.

L'ICANN voudrait suivre ce modèle de désignateur, de représentant, comme on les appelle. Et ces désignateurs devraient être dénommés par les organisations, par les Conseils, donc l'ALAC devrait avoir son propre désignateur. [Peu clair 0:34:04] avec le pouvoir que la loi nous attribue, on pourrait accéder à un niveau de pouvoir qui pourrait ne pas être approprié. Donc, cela devrait se faire à travers une association ou une entité qui soit établie, en conformité avec la loi. En ce moment, nous, on n'est pas une entité établie en conformité avec la loi, ce n'est pas une société qu'on intègre. Qu'on ne puisse pas accepter un membre

du Conseil d'administration, nous, on n'a pas le pouvoir de le relever de ses fonctions. On n'a pas le statut qui nous permettrait de le faire. C'est intéressant parce qu'on a découvert cela qu'à travers ce processus. On ne savait pas jusqu'à présent. Alors, il faudrait que l'on considère notre pouvoir.

Il y a eu un nombre de manifestations d'inquiétudes qui montraient que cette question pourrait être plutôt assez critique. Et les gouvernements et les dépendances gouvernementales, les organismes parmi lesquels nous situons les ccTLDs ne constituent pas des organisations. Alors, on se demande si la ccNSO ou le GAC pourrait être formé formellement comme sociétés, s'ils pourraient être établis comme tels. Alors, voilà où on en est. On attend à ce moment, à ce que les groupes pertinents prennent la décision de leur statut, de ce qu'ils veulent faire. Bien sûr, dans notre cas, ça va prendre un peu plus de consultations. Et le problème avec les pouvoirs au sein du Conseil d'administration, en réalité, est – il faut prévoir la question des désignations au Conseil d'administration. Ce qui ne ferait pas normalement maintenant.

Alors, je vais maintenant donner la parole à Cheryl qui va parler des essais, des tests de stress. Et je pense qu'on devrait peut-être d'abord définir simplement ce qu'est un test de stress.

Lorsqu'on parle des tests de stress, on parle de l'identification de quelque chose de potentiellement mauvais qui pourrait avoir lieu et de vérifier si l'on peut prévenir que cela arrive ou pas à travers les mécanismes que l'on a créés. Dans la plupart des cas, nous croyons que les mécanismes existants pourraient résoudre le problème, mais dans certains cas, on croit que ce n'est pas le cas et qu'on devrait peut-être

considérer ou reconsidérer la question et les mécanismes existants. Alors, on devrait peut-être unir nos esprits, à ce que chacun contribue à toutes ces idées pour voir si cela correspond à la réalité ou pas, si c'est [peu clair 0 :37 :11] ou pas comme mécanisme, ce qu'on a.

Je donne maintenant la parole à Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci, Alan. Je sais que je n'ai pas énormément de temps. Je pense qu'on devrait afficher encore la présentation de Leon pour revenir sur le graphique qui était inclus... on va voir...

Alors, pendant ce temps, je ne vais pas parler des tests de stress pendant 20 minutes, mais vous pourrez trouver les informations principales dans les commentaires qui portent sur ces tests de stress. Bien sûr, il va falloir que les membres considèrent ce graphique que je cherche...

Alors, ici, dans ce que je veux vous montrer, notre groupe est identifié comme une attitude ou un groupe de préoccupations potentielles. Et je remercie Alan de nous avoir donné une description détaillée de la question [peu clair 0 :38 : 44]. En tous cas, notre groupe peut faire ces tests de stress comme exercice intellectuel, considérer les mécanismes, les droits et déclarer ou exprimer ses préoccupations par rapport à certaines questions spécifiques qui pourraient être préoccupantes pour nous. En tous cas, ces tests de stress exigent que l'on exprime clairement les résultats.

Dans le cadre de cette consultation, on vise à trouver des solutions aux problèmes qui pourraient surgir. Alors, parmi les solutions en cas de problème avec la responsabilité, on parle des résultats des tests de stress qui pourraient être ou qui pourraient s'avérer utiles pour résoudre ces situations. Bien sûr, tout cela va dépendre de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

De toute façon, vous connaissez peut-être les industries financières qui suivent exactement ce modèle des tests de stress. C'est ce qu'ils font à chaque fois pour identifier les tests potentiels et qui présentent finalement les résultats probables. Et c'est ce qu'on compte faire avec la responsabilité de l'ICANN. [Inaudible 0 :40 :52] résultats probables des catégories qui nous occupent pour évaluer la viabilité financière et la viabilité des mécanismes de solutions en cas de manquement aux mécanismes de responsabilité, en cas de manquement à ces engagements de responsabilité.

Vous allez sans doute voir que les informations dont vous avez besoin pour exécuter ce type de tests sont toutes publiées. Et même, dans les périodes de consultations publiques pendant lesquels on a discuté des processus de responsabilité, on a dit qu'il y avait des tests qui ne considéraient pas certains facteurs, comme la solution de certaines infractions. D'autre part, il y a des individus qui travaillent dans ce contexte et qui travaillent sur le développement sur ce type de tests. Alors, on devrait peut-être travailler sur le développement d'un outil généralisé, mais ça pourrait ne pas être le plus approprié.

On a aussi des pouvoirs et des mécanismes auxquels la communauté peut avoir recours. Et il faut que l'on assure que la communauté est

accès à ce type de mécanismes de responsabilité sachant qu'on a des processus qui pourraient s'avérer utiles et d'autres qui pourraient ne pas s'avérer utiles. Le plus sensé serait de revenir à l'équipe de travail qui s'occupe des mécanismes spécifiques à laquelle je participe et discuter de la possibilité de considérer les mécanismes de protection des droits que nous avons, tout en discutant de l'impact que pourraient avoir nos mesures, qui devraient être limitées, minimales. Et on devrait également considérer la nécessité de publier un document dès maintenant, ou si on devait publier ce document à plus tard. Si vous croyez avoir une bonne idée, être tombé sur quelque chose qui pourrait nous être utile, faites-le-nous savoir. Mais puisqu'on n'a pas tellement de temps, on n'essaie pas de présenter les tests de stress, on essaie plutôt de présenter ce qui pourrait ne pas constituer un bon test de stress ou un bon mécanisme.

Alors, je m'arrêterai là. Les matériels auxquels vous pouvez accéder sont très détaillés. Il y a beaucoup d'informations utiles pour que vous compreniez et vous donne l'occasion bien sûr d'exprimer votre propre opinion, sachant ce qui a été fait, et en même temps, identifier aussi les occasions que vous avez de participer à la période de consultations publiques par écrit. Et voilà. C'est tout. Merci. Avri.

AVRI DORIA:

Merci, Cheryl. Je serai brève. Je vous raconterai un peu ce que j'ai fait depuis la dernière réunion et les obstacles que nous avons rencontrés. Donc, l'idée était de communiquer avec tout le Comité, pas seulement avec une partie du Comité. Et on voyait qu'il y avait des personnes qui

visaient à atteindre l'égalité et d'autres qui, en réalité, accordent à chacun des privilèges différents.

Alors, j'ai considéré les résultats de l'ATRT. On visait à intégrer les engagements qui sont surgis de cette révision aux statuts. C'est sûr qu'on ne va pas avoir la possibilité de participer avec l'AoC, mais l'idée est d'assurer que ces garanties soient ajoutées aux statuts constitutifs avec comme obligation...

Le fait qu'elles soient incluses dans les statuts constitutifs veut dire que le seuil – la quantité de personnes, qui va approuver ces modifications pour qu'elles soient approuvées, devrait être plus haute. Alors, cela nous donnera la possibilité de modifier les révisions. Alors, outre le besoin qu'on a identifié de faire ces révisions aux statuts constitutifs, on a vu que les résultats de l'ATRT 2, la dernière équipe de révision de la responsabilité, la transparence...

J'ai lu le rapport financier sur – en réalité, ce n'était pas un rapport financier, mais on aurait dit que ce l'était parce que c'était le format qui nous faisait penser à ça. Alors, on a lu, dans ce rapport, le statut des travaux qui ont été faits pour mettre en place les recommandations qui surgissent des révisions.

Pour ce qui est des recommandations qui ont été faites. Donc, avec le SSR, par exemple, on se demandait à quel point le Conseil d'administration avait accepté ces recommandations ou bien quelle proportion de ces recommandations avait été acceptée. Alors, peut-être qu'une manière de pouvoir s'occuper des remédiations est si l'on évite des révisions [peu clair 0 :49 :01]. Ce qu'on se demande est comment le Conseil d'administration devrait mettre en œuvre les recommandations

reçues, s'il est obligé de le faire et combien d'autres ATRTs pouvaient exister, quels sont les membres de l'ATRT qui ont déjà existé et qui pourraient intégrer les nouvelles ATRT. Je pense que les gens ne lisent pas d'habitude les rapports qui sont préparés à la fin du travail des ATRT. Mais en tous cas, c'est tout ce qu'on a à dire jusqu'à ce moment.

Alors, je passe la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Avri. Je vais maintenant donner la possibilité à toutes les personnes qui participent à cet appel de poser des questions au reste des membres ou aux panélistes. Je vois d'abord Tijani qui est dans la queue. Tijani, vous pouvez prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA: Merci, Olivier. J'ai certaines remarques que je voudrais communiquer au groupe au nom du CWG. Comme Alan a dit, il faudrait être une association établie en conformité avec la loi et être une société de droit pour pouvoir prendre certaines mesures. Et cet aspect pourrait être critique pour nous, c'est une limitation qui pourrait être critique parce qu'on se demande combien on peut faire en vertu des statuts constitutifs au sein de l'ICANN en vertu de cette limitation, de cette contrainte que l'on a, outre le fait que la ccNSO et que peut-être le GAC pourraient ne pas avoir cette limitation.

Maintenant, pour ce qui est de la communauté, comme Alan l'a dit, on a ces valeurs de cinq et cinq et puis deux plus deux, mais le problème est que pour la période de consultation publique, on devrait peut-être avoir

cinq de cinq et deux plus deux, ou alors que les SOs ont cinq votes pour pouvoir mieux représenter leurs membres. Je pense qu'il faut que l'on ait au moins la possibilité d'exprimer nos votes au même niveau.

Puis on a la question des révocations. Les propositions du groupe disant que le pouvoir que la communauté allait recevoir ne leur permettrait pas de révoquer le Conseil ou même de rejeter le budget. Mais en ce moment, on leur demande leur approbation. Ce qui veut dire que la communauté pourrait ne pas l'accepter, mais qu'en réalité, l'opinion de la communauté n'est pas contraignante pour le Conseil d'administration. Elle n'est pas obligatoire. De toute façon, le Conseil va choisir de la suivre [peu clair 0 :53 :26] dans son intérêt. Mais le pouvoir que la communauté a par rapport au budget n'est pas celui qu'on croyait.

En tous cas, pour la révocation des membres du Conseil d'administration, on a un groupe qui appartient à la ligne de travail # 1 en ce moment et qui existe aujourd'hui. Mais je pense que cette question est double. D'une part, les SOs et ACs vont, à partir de maintenant, pouvoir révoquer le membre qui les représente. Ils vont pouvoir relever de ces fonctions ce membre. Ce qui serait positif pour l'organisation dans l'ensemble parce que ce serait une organisation qui aurait le pouvoir de pouvoir participer à travers sa communauté où la communauté aurait le pouvoir de s'exprimer. D'autre part, il y a le NomCom qui pourrait également avoir le pouvoir de renverser un Conseil d'administration ou un membre en particulier. Et je ne vois pas comment cela pourrait être fait, en réalité. On n'a pas de lignes directrices pour la communauté et il n'y a pas d'instructions de comment le faire, alors je ne vois pas comment cela pourrait être fait.

Donc, voilà les problèmes que j'identifie pour cette question.

En dernier lieu, je voudrais parler du renversement des Conseils complet. Alors, je proposais qu'il y ait des Conseils d'administration qui – des membres qui aient des suppléants déjà désignés. Alors, une fois qu'un membre du Conseil d'administration est relevé de ses fonctions, on pourrait tout simplement faire entre ce simplement qui a déjà été désigné. Voilà. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Tijani. Oui, beaucoup de choses, Tijani! Je voudrais savoir si nos collègues, Alan, Avri, Cheryl, Leon ont une réponse à ce que Tijani vient de dire ou sur les points que Tijani vient d'aborder. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Merci, Olivier. Je n'ai pas pris note de ce que Tijani a dit; je vais répondre un peu dans le désordre.

En ce qui concerne la révocation des directeurs et l'inclusion dans l'acte de travail # 1 ou # 2, nous avons pris cette décision, mais je pense que c'est un peu le signe d'une dynamique que nous avons adoptée d'une organisation de travail adoptée, et je dirais que oui, ce n'est peut-être pas tout à fait correct, mais c'est comme ça. En tous cas, la possibilité de révoquer l'ensemble du Conseil, c'est un point important. Il faut voir comment on organise cela pour que l'ICANN continue à fonctionner normalement. Le problème des directeurs et le fait que – je pense que ce n'est pas vraiment un problème de premier ordre. Je vais vous dire

pourquoi. D'abord, parce que je pense que toute organisation, tous les paramètres de base d'une organisation et tous les autres paramètres sont plus importants. Et je pense que si un directeur nommé par At-Large ou par la GNSO ou par toute autre organisation met en place des actions, des poursuites qui ne seront pas appréciées par l'organisation qui les a sélectionnés. On peut convoquer ce directeur pour lui expliquer pourquoi. Lorsqu'on sélectionne un directeur, on ne sélectionne pas un directeur seulement pour qu'il soit à notre disposition, on sélectionne une personne qui comprend bien le problème, qu'il s'y connaît, qui est experte dans un certain domaine. Maintenant, lorsqu'on approche de la période de rénovations, on sait que les directeurs vont passer par des votes et qu'ils essaient d'être sélectionnés à nouveau, d'être réélus. Mais je pense qu'en général, ce n'est pas le cas, et les directeurs qui sont élus, qui sont sélectionnés sont suffisamment mûr et peuvent parfois ne pas être renommés ou ne pas être resélectionnés par leur organisation, mais c'est comme ça. C'est la vie, hein?

Alors, je ne pense pas que ce soit un problème important. Je crois qu'il est important de reconnaître que des fois, on a fait un problème lorsqu'on a nommé une personne et qu'il faut résoudre ce problème. Ça, c'est important de le savoir. Voilà. J'ai fini.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. Tijani, vous avez levé la main, vous voulez reprendre la parole?

TIJANI BEN JEMAA:

Non, je m'excuse.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:

Bien. Merci, Tijani. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point-là?

J'ai une question que Tijani a abordée. La question des votes. Est-ce qu'on peut revenir à la diapo qui nous montre les pouvoirs de la communauté? Puisque je pense que c'est un point clé du travail de ce groupe de travail. Gisella, est-ce qu'on peut revenir à la diapo qui montre les pouvoirs de la communauté, ce qui est entre les mains de la communauté?

Bien. Tijani a aussi mentionné le vote – et je ne sais pas si j'ai très bien compris ce que vous avez dit, quelle était l'idée qui était derrière cette première page. Les capacités au niveau du vote? Bien. Je vais vous laisser... Bien. Pourquoi se déplace-t-il comme ça?

ALAN GREENBERG:

Je vais le mettre à la bonne place. N'y touchez pas, s'il vous plaît.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:

Je regarde les chiffres ici et la ccNSO, la GNSO, ASO, At-Large, le GAC, SSAC, RSSAC, cela veulent dire que chacun a un vote. Est-ce qu'il y a une différence ici?

ALN GREENBERG : Je pense que ce que Tijani disait – je vais lui donner la parole pour qu’il me corrige – c’est que chaque groupe a le même nombre de voies. Ce n’est pas l’option qui est ici.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Bien. Donc, ici, ce qui figure ici, c’est que la ccNSO aura cinq votes, la GNSO cinq votes, At-Large aura cinq votes, GAC aura cinq votes et ensuite, il y aura deux votes pour SSAC et pour RSSAC.

ALAN GREENBERG: Le premier que vous venez de décrire, on l’appelle le « modèle de référence ». C’est l’option préférée pour les personnes qui participent aux discussions. Les autres avaient été choisis par un petit nombre de gens. C’est pour cela que cela ne figure pas ici. Et la troisième possibilité, suggérée par une série de gens, c’est que tout le monde ait le même poids, la même pondération pour leur vote. Je crois que c’est soutenu par un plus grand nombre de gens que la deuxième option. On peut demander aux coprésidents si c’est cela et pourquoi c’est cela.

Un point supplémentaire. À un moment donné, on avait l’impression que si l’ALAC avait cinq votes, il fallait que ces votes soient faits de manière uniforme et se mette d’accord sur une décision donnée. Notre objectif ici est d’atteindre un seuil de façon à ce qu’une organisation ne puisse par faire un veto de son côté. Donc, dans le premier scénario, il y a 29 votes. Le seuil ne peut pas être établi à 25 parce que cela signifierait que cinq votes d’une organisation spécifique pourraient représenter un veto pour une décision. Il faut que ce soit inférieur pour être possible.

L'autre point sur lequel on va discuter, c'est comment nous allons gérer les abstentions. Si on trait les abstentions comme des noms, à ce moment-là, aucune décision ne pourrait être prise. Par exemple, il y a des problèmes au niveau du GAC. Donc, les abstentions ne seront pas considérées comme des noms, mais on aura un problème. Et il y a encore beaucoup de problèmes, comme vous le voyez, de doutes concernant le vote.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Alan. La prochaine question est aussi liée aux différents processus que nous avons ici. Il y a cinq processus. Apparemment, il y a différentes périodes, différents délais; Tijani l'a dit. Donc, rejeter le budget ou demander des modifications dans le budget signifient qu'ICANN doit fonctionner sans un budget approuvé. C'est un processus qui est dangereux et qui dépend vraiment du calendrier et non du délai appliqué.

ALAN GREENBERG: Oui. Il y a deux ans, ICANN n'a pas approuvé son budget. Et avant la fin du mois de juillet, ce budget n'a pas été approuvé. Donc, on continue à fonctionner en fonction du budget de l'année précédente jusqu'à ce que le nouveau budget soit approuvé. Ça ne veut pas dire que de nouvelles propositions ne vont pas pouvoir être financées, mais ça veut dire que les systèmes de base continuent à fonctionner jusqu'à qu'une nouvelle décision soit prise. Si l'on a une situation dans laquelle les revenus ont diminué, les bénéfices ont beaucoup diminué, à ce moment-là, il faudra modifier certaines choses. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne paie pas, qu'on ne paie pas les salaires, qu'on ne fait pas

de chèques, que l'argent n'est pas alloué. C'est la communauté qui va avoir ce type de dispositions. Donc, les systèmes vont continuer à fonctionner, IANA va avoir des fonds réservés pour qu'il n'y ait pas de problème opérationnel au niveau d'IANA. Donc, c'est une série de détails, mais qui est importante. Ça ne veut pas dire – donc, si le budget n'est pas approuvé, ça ne veut pas dire que nous n'aurons plus d'argent. Il faut s'assurer que nous avons certaines dispositions qui nous permettent de continuer à fonctionner.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Alan. Tijani, vous avez la parole.

TIJNAI BEN JEMAA : Oui, Alan, vous avez raison. Nous ne manquerons pas d'argent. Au début de l'année fiscale, si le budget n'est pas approuvé – mais je pense que ce n'est pas une situation très confortable pour notre organisation. Je pense que le mieux est d'avoir le pouvoir d'approuver le budget et non pas du rejet. Le budget ne peut pas être adopté par le Conseil s'il n'est pas approuvé par la communauté et approuvé étape par étape, comme c'est le cas. Je pense que c'est une bonne manière de travailler puisque comme ça, nous n'aurons pas de retard. Nous aurons un budget qui pourra être approuvé par la communauté et adopté ensuite par le Conseil.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Tijani. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires sur notre présentation d'aujourd'hui, sur les aspects du

travail réalisés par ce groupe de travail? Je vois que Leon Sanchez a levé la main. Leon, vous avez la parole.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Olivier. Je voudrais faire une – reprendre un petit peu ce qui a été dit concernant l’approbation du budget. Nous devons voir [peu clair 1 :07 :54] ce processus va être effectué ou entre les mains de la communauté. Le budget sera soumis à la communauté et il devra être approuvé avant l’adoption par le Conseil ou dans l’autre sens. Ce qui sera un petit peu plus compliqué, peut-être, c’est-à-dire que le Conseil va approuver le budget et que la communauté fera une approbation finale de ce budget. Nous n’avons pas encore la formule qui sera choisie finalement, mais – donc, nous avons ces deux possibilités que ce soit le Conseil d’abord ou la communauté d’abord qui approuvera ce budget. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:

Merci beaucoup, Leon. Je voulais demander aux intervenants – je sais que nous avons différents membres du Groupe de travail qui sont sur cet appel aussi, je voudrais leur demander donc s’il y a des aspects de cette proposition ou de ce travail qui n’ont pas été couverts, qui n’ont pas été abordés dans notre webinaire. Sébastien. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci beaucoup. Sébastien Bachollet. Je voulais intervenir sur différents points qui sont en discussion dans ce document. Il est très important

que les membres des structures At-Large soient informés et participent à cette réflexion. Ça ne peut pas être une discussion seulement de spécialistes. La création du document, la création de la proposition, oui, mais pour ce qui est de la production d'[At-Large], il faut absolument faire participer le plus de monde possible. Je sais que c'est difficile, mais je pense que c'est une occasion absolument indispensable où il faut [inaudible 1 :10 :06].

Je suis très surpris de la voie qui est suivie ici. Quand on regarde – ce sont les mêmes structures qui vont voter pour définir différents organismes. Le Conseil d'administration d'une part, les structures où il y aura cinq ou deux représentants d'ALAC ou d'At-Large suivant la proposition qui est prise sur les pouvoirs de vote relatif. Donc, les SOs et les ACs qui – et les deux membres du *Board*, c'est les SOs et les ACs qui vont prendre des positions. Donc, les mêmes vont décider ce qui est à ma droite est en désaccord avec ce qui est à ma gauche. C'est une difficulté sur laquelle il faudrait qu'on y réfléchisse à deux fois. Il y a deux points importants dans l'ensemble du document sur lesquels j'essaie de focaliser mon attention, c'est de s'assurer qu'il y a une réelle diversité de participation, d'échange et de protection, sélection et [peu clair 1 :11 :27]. Et quand je dis « diversité », c'est la diversité régionale, culturelle, de genre, etc., etc. Et puis l'autre chose qui me semble être une des difficultés, j'ai l'impression qu'en mettant en place cette structure, on va perdre en flexibilité, on va perdre en pouvoir d'actions, et déjà, c'est compliqué de faire fonctionner le système multi acteurs, mais on continue de dire que c'est mieux que le système intergouvernemental. J'ai peur qu'en mettant en place toutes ces structures qui vont bloquer le fonctionnement, qui risque de bloquer le

fonctionnement, on se retrouver avec un système encore plus compliqué que l'intergouvernemental et j'ai peur qu'on y perde beaucoup en termes de reconnaissances du système multi acteurs. Merci de votre écoute.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Très bien. Merci beaucoup, Sébastien. Nous avons maintenant Alan Greenberg qui demande la parole. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Merci. Je n'ai pas vraiment bien – je ne sais pas si j'ai vraiment bien compris les commentaires de Sébastien. Je pense qu'au début, il a dit qu'il était surpris qu'on veuille accepter qu'ALAC ait deux voies et que d'autres organisations aient cinq voies. Si c'est ce qu'il a dit – peut-être que je n'ai pas bien compris —, mais si c'est ce qu'il a dit, je crois que j'ai dit clairement qu'ALAC n'allait pas accepter cela et qu'ALAC allait refuser cette possibilité. Donc, je ne pense pas que ce soit un problème. La question de l'équilibre régionale, nous sommes en train d'essayer de nous assurer que nous aurons quatre voies. Et nous avons actuellement cinq voies en fonction des besoins d'ALAC, de la ccNSO, du GAC. Chaque organisation a cinq voies. Je pense que c'est ce que je préfère au niveau de l'équilibre de genre – nous essayons de trouver des gens de toutes les communautés et nous demandons aux organisations de choisir leurs propres personnes à nommer. Et à ce moment, nous risquons d'avoir des problèmes pour parvenir à un équilibre au niveau des régions, au niveau du genre, etc. Ce serait difficile on ne peut pas encourager les gens à participer. Nous pouvons les encourager à participer, mais nous

ne pouvons pas ensuite exiger ce type d'équilibre. C'est un choix que nous devons faire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. Nous avons encore dix minutes pour ce webinaire. Il y a encore des questions qui pourront être posées sur ce rapport qui a été présenté. Nous avons encore le temps pour voir quels étaient les points spécifiques de ce Groupe de travail puisque nous n'avons pas de périodes de commentaires. Quels sont les points spécifiques qui vont concerner At-Large et les utilisateurs d'Internet dans cette présentation? Il y a peut-être quelques points qui sont plus importants que d'autres, mais quels sont les points spécifiques que nous devons analyser pour empêcher ou permettre à notre communauté – je demande ici aux membres de la communauté qui sont sur la ligne, qui participent à cet appel: qu'est-ce qui serait particulièrement important pour eux dans ce domaine? Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Je pense que les choses qui sont importantes pour nous actuellement, c'est de s'assurer que nous avons une voie qui va être entendue. Nous n'allons pas gagner les conflits si nous ne sommes pas sûrs d'avoir une participation juste à tous les processus. Donc, je crois que – c'est mon opinion. Notre opinion n'est pas toujours la même que celle des différents groupes qui existent, hein? Parfois c'est le cas, mais ce n'est pas toujours le cas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Alan. Je vais demander à ce que les différents scénarios qui pourraient affecter les utilisateurs finaux de manière négative, par exemple le fait qu'ICANN devienne une organisation avec des membres adhérents, qu'est-ce que ça signifierait pour nous. Est-ce que ça signifierait d'abord quelque chose? La façon dont ICANN sera formé risque-t-elle d'affecter les utilisateurs ou pas? Voilà. C'est une question que je voudrais vous poser. Je ne vois pas qu'il n'y a pas vraiment beaucoup de gens qui veulent répondre à cette question. Je vais redonner la parole à Leon pour qu'il nous rappelle un petit – ah, je vois que Sébastien veut prendre la parole. Donc, Sébastien, allez-y. Et ensuite, nous allons donner la parole à Leon qui va nous parler des derniers délais, des dernières dates importantes. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci. Sébastien Bachollet. Si j'ai bien compris, d'une part, la question et d'autre part, la situation de la discussion actuelle dans le Groupe de travail, il semblerait que la mise en œuvre de membres [peu clair 1:17:34] l'évolution de la structure de l'ICANN. Or, je pense qu'on aurait dû commencer par une réforme de l'ICANN, passer à un ICANN 3.0 ou 4.0, comme vous voulez, avant de faire cela. Ça n'a pas été possible malgré des efforts et des demandes répétées au niveau du *Board* et à la communauté en général. Maintenant, on est dans la situation où il faut faire vite quelque chose pour nous permettre le transfert de la supervision de la fonction IANA à la communauté. Et donc, on a un risque d'être dans une structure qui soit très verrouillée après, donc on aurait du mal à la faire bouger, alors qu'elle aurait bien

besoin d'être renouvelée. Donc, c'est un risque pour l'ICANN en général et pour les utilisateurs d'Internet en particulier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Tijani a levé sa main. Tijani veut réagir, peut-être, à ce que Sébastien a dit? Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup, Olivier. Ce n'est pas une réponse à ce que Sébastien a dit, c'est juste que je voudrais informer le groupe que nous avons fait un très bon travail à Istanbul – jusqu'à la réunion d'Istanbul, à un bon rythme. Mais depuis la réunion d'Istanbul, ce rythme s'est accéléré et c'est devenu très difficile pour beaucoup des membres de poursuivre et de contribuer. Et je pense que c'est un des problèmes de ce groupe. Il faut que ce groupe continue à refléter le point de vue de l'ensemble de ces membres. Parce que certains d'entre nous ne peuvent pas participer. Par conséquent, je – et ne puis, je ne comprends pas vraiment la raison de ce problème parce que, je le répète, nous n'avons pas de date butoir. On n'a dit que « parce que le CWG a besoin de notre contribution », non, nous avons besoin de leur modèle de façon à définir les mécanismes de responsabilité adéquats pour leur modèle, OK? Ce n'est pas dans l'autre sens. Par conséquent, nous devons fournir les mécanismes de responsabilité et nous devons travailler à un rythme normal. Je pense que c'est un problème. J'essaie de rattraper le temps perdu, hein? J'ai eu un problème à un moment donné e j'essayais de rattraper ce que j'avais perdu, mais c'est difficile. Donc, je pense que – je voulais le dire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Tijani. Je vois qu'il y a des réactions dans le chat à ce propos. Je crois que c'est un souci que vous avez qui reflète un petit peu l'opinion de l'ensemble du groupe apparemment. C'est peut-être quelque chose de temporaire. Je l'espère, en fonction des progrès réalisés par ce groupe. Mais je crois qu'Avri Doria demande la parole. Avri, vous avez la parole.

AVRI DORIA: Merci. Je voudrais dire que les commentaires qui disent que le rapport ne tient pas compte de l'ensemble du sous-groupe, de l'ensemble des points de vue du groupe, je pense que le rapport tient compte des opinions du groupe qui a pu participer. Ce que Tijani a dit, c'est qu'il y a eu des personnes qui n'ont pas pu participer ou qui n'ont pu commencer à participer que maintenant et qui essaient de se rattraper. Je pense qu'il y a une obligation la part du groupe d'aider les personnes à comprendre ce qui a été fait jusqu'à maintenant et à comprendre les problèmes, s'il y en a, les questions pour lesquelles certains problèmes n'ont pas été pris en compte.

À propos du modèle de transition du CWG. Actuellement, ce modèle n'est pas quelque chose qui est inclus dans nos discussions, mais il va falloir que l'on aborde cette question. Il y a eu une communication constante entre les deux groupes concernant les points communs qui existaient au niveau – ou entre les deux groupes, CWG et CCWG. L'axe de travail # 1 a été bien réalisé, c'est qu'il y a eu trop de souhaits, d'aspirations concernant ICANN qui ont été inclus dans l'axe de travail #

1 pour réduire un petit peu la charge de travail de l'axe de travail # 2.
Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Avri. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Merci. Je sais que j'ai juste une minute pour dire ce que je veux dire. Tijani a raison, je suis l'une de ces personnes qui se sentent perdues dans le travail du groupe. Les personnes qui travaillent au niveau des sections individuelles ont été très efficaces, mais peut-être que le reste du groupe n'a pas pu suivre la vitesse de certains. Donc, je pense que certains n'ont pas suivi. Donc, voilà, c'est vrai. Mais je pense que nous avons fait suffisamment de travail. Comme Leon l'a dit, il peut y avoir encore une rédaction ou une version préliminaire ou deux versions préliminaires qui vont être rédigées. Et c'est le moment d'avoir davantage de gens qui participent, d'augmenter le nombre de gens qui participent et c'est le moment que les membres du groupe qui se sont focalisés sur certains domaines et pas sur d'autres, c'est le moment qu'ils prennent contact avec les autres et qu'ils sachent quels sont les autres problèmes qui existent. Parce que c'est important aussi. Ce qui m'a surpris, c'est qu'on parle de la ccNSO qui pourrait peut-être ne pas participer. On a aussi constaté que le modèle [peu clair 1 :24 :45] aurait dû être capable d'avoir le pouvoir qu'ils ont actuellement. Donc, on a certaines situations intéressantes qu'il va falloir résoudre. Je ne sais pas encore comment, mais je crois que nous avons encore le temps de vérifier certains points. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, Alan. Nous avons cinq minutes de plus puisque nous avons commencé cinq minutes en retard. Donc, je vais demander à Leon quelles sont les prochaines étapes pour le groupe de travail concernant les périodes de commentaire public et ce que nous devons – les domaines dans lesquels nous devons nous préparer. Est-ce que Leon est encore avec nous?

LEON SANCHEZ: Je suis là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Très bien. Allons-y.

LEON SANCHEZ: Merci beaucoup. Alors, nous allons présenter le document préliminaire le 1^{er} mai pour la période de commentaire public. La période de commentaire public va durer du – pendant le mois de mai. Les membres d'At-Large et les membres de la communauté d'Internet pourront faire des commentaires sur cette proposition préliminaire qui sera donc soumise pour cela. Une fois que nous aurons fait la révision des contributions faites par la communauté, nous essaierons d'incorporer ces commentaires ou contributions dans une deuxième version préliminaire de ces propositions qui sera présentée juste après la réunion de Buenos Aires ou pendant la réunion et ensuite, nous réviserons ce document et nous le présenterons à une deuxième période de commentaire public, une fois que les modifications seront

faites. Et ensuite, nous soumettrons cette proposition aux organisations membres. Et si elles approuvent le contenu de notre proposition préliminaire, nous la présenterons au Conseil qui, à son tour, la soumettra à la NTIA. Donc, nous n'avons pas encore de dates précises parce que tout dépend de la période au cours de laquelle – ou de si nous allons organiser ou pas une deuxième période de commentaire public. Si c'est le cas, nous aurons une proposition finale pour l'approbation du Conseil lors de notre réunion de Dublin. Donc, nous avons encore six mois devant nous avant que cette proposition ne soit présentée au Conseil, et nous avons six mois pour que cette proposition soit approuvée par les différents groupes de travail et pour qu'elle soit présentée au NTIA finalement. Voilà.

Donc, c'est peu le calendrier que nous avons. Nous acceptons tout commentaire et nous encourageons même la communauté à faire des commentaires sur ce calendrier.

Une partie importante est ce que Cheryl a dit, c'est-à-dire la question des tests de stress ou de résistance. Et si vous voyez des situations qui n'ont pas été abordées dans cette analyse de tests de résistance ou de tests de stress, nous vous demandons de nous en faire part, et nous vous remercions d'avance pour votre contribution, dans ce sens.

Rinalia demande quand nous allons présenter notre proposition au Conseil. Nous travaillons là-dessus. Le CCWG travaille sur ce point-là pour trouver un moment et pour rencontrer – pour que notre coprésident puisse rencontrer le Conseil. Je pense que ce serait au mois de mai. Je n'ai pas encore de date. Nous sommes en train d'organiser

cette réunion qui aura lieu avant Buenos Aires. Nous sommes en train de voir comment organiser cette rencontre.

Je vois que Cheryl nous dit que s'il y a des contributions, elles doivent être envoyées sur la page Wiki et qu'il n'est pas nécessaire d'inclure cela dans les réponses au commentaire public. Il n'y a pas d'autres commentaires... j'ai fini.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Leon. Cheryl demande la parole. Cheryl, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci. Je suggère qu'on fasse des propositions ou des scénarios de propositions de tests de stress sur la page Wiki, puisque c'est très important pour les mécanismes et pour l'autonomisation de la communauté. Cependant, ces tests de stress figurent dans le commentaire public, donc vous pouvez aussi donner votre opinion dans votre réponse au commentaire public ou envoyer cela sur la page Wiki. Nous les considérerons exactement de la même façon. Si vous le faites dans le commentaire public, cela rentrera dans le circuit formel des commentaires publics. Donc, je vous demanderais, si vous voulez que ce soit plus rapidement lu, de l'envoyer sur la page Wiki. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Cheryl. En ce qui concerne At-Large, les prochaines étapes sont d'avoir la réponse, ou de mettre en place une réponse à ce commentaire public. Je crois que Leon a dit que ce commentaire public

va commencer le 1^{er} mai; il ne nous reste que 48 heures. Donc, si vous voulez, nous pouvons mettre en place une page – ah non, le 4 mai! Nous avons encore quelques jours, mais nous pouvons créer cet espace concernant ce commentaire public pour que nous puissions — je pense que c’est une action à suivre que l’on peut créer. Parce que c’est une période de commentaires publics très courte et donc, il faudra être capable de participer et de répondre dans cet espace. On donnera le lien au webinaire – à l’enregistrement de ce webinaire pour que les gens puissent y recourir.

Je remercie tout le monde sur cet appel. Je remercie les interprètes : Sabrina sur le canal espagnol et Claire et Camilla sur le canal français. Je remercie aussi Gisella qui a fait du très bon travail pour préparer ce webinaire. Donc, merci, Gisella, et merci à tous pour avoir participé à ce webinaire. Cet appel est terminé. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]